

# La transmission en 2025 sous l'angle de quatre scénarios prospectifs

Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture  
et des Espaces Ruraux

Cette étude réalisée par une dizaine d'experts agricoles présente quatre scénarios à l'horizon 2025. Ces scénarios illustrent quatre types de fermes correspondant à des modèles agricoles différents, le contexte dans lequel elles évoluent et les moyens de les transmettre d'ici 10 ans. La transmissibilité d'une exploitation repose sur plusieurs facteurs : le cédant, le repreneur, le capital à investir, ... Pour chacun des scénarios les éléments favorables ou défavorables à la pérennité de l'activité agricole et au renouvellement des générations ont été identifiés.

Nous résumons dans cette note les 4 scénarios prospectifs et les déterminants de la transmission.

Issu du rapport : *Transmission en agriculture – 4 scénarios prospectifs à 2025 – CGAAER - MAAF* : <http://agriculture.gouv.fr/transmission-en-agriculture-4-scenarios-prospectifs-2025>

## Transmettre oui, mais comment ?

Une exploitation est viable, vivable, reproductible et donc transmissible si elle garde, avec son environnement :

- un lien économique d'insertion dans les filières amont et aval conditionnant le revenu,
- un lien social dans les réseaux locaux professionnels ou non professionnels,
- un lien écologique assurant le renouvellement des ressources naturelles sur le long terme.

Pour cela, elle devra relever trois défis :

- être compétitive, en conciliant performance, environnement et progrès social,
- produire de la qualité (sanitaire, nutritionnelle, gustative, avec un lien au territoire),
- être durable : produire plus et mieux.

Un agriculteur pourra transmettre son exploitation s'il trouve un repreneur, parfois avec des aspirations et caractéristiques différentes. Les entrants dans le métier d'agriculteur à l'horizon 2025 auront des profils plus diversifiés, seront plus âgés, pourront être plus souvent des femmes et seront plus formés. Ils évolueront dans un contexte marqué par la volatilité, devront faire preuve d'une certaine résilience, s'installeront plus facilement en société et hors cadre familial, devront être capables d'innover et de gérer un très grand nombre de données.

Les travaux ont fait ressortir des constantes communes à tous les scénarios, qui ne seraient pas remises en cause dans le futur :

- les attentes sociétales vis-à-vis de l'environnement et de la qualité sanitaire des produits,
- un report prévisible de l'âge de départ à la retraite,
- une aspiration des agriculteurs en termes de mode de vie et de conditions de travail se rapprochant des attentes du reste de la société,
- un métier exigeant des compétences croissantes, en lien avec l'innovation,
- un capital d'exploitation de plus en plus important à mobiliser,
- un marché du foncier qui se tend.

Par contre, trois éléments sont discriminants dans la construction des scénarios :

- le contexte économique (niveaux des prix des produits agricoles et des charges, marché du travail, ...),

- les politiques publiques communautaire et nationale,
- le niveau de prise en compte de l'environnement.

## En 2025, si les tendances se poursuivent...

---

Le scénario tendanciel repose sur 3 faits :

- Volatilité des prix, hausse des prix des intrants
- Spécialisation des territoires, compétitivité des filières en hausse
- Politiques publiques fortes et maintien des soutiens.

### Contexte économique et institutionnel

Le climat reste morose et la croissance faible. Dans ce contexte, le chômage ne diminue pas. Les prix restent très volatils, la compétitivité des exploitations agricoles ne s'améliore pas. L'aval de la filière continue à prendre du pouvoir sur l'agriculture. Les agriculteurs perdent en influence autant au sein de leur filière que dans le débat public. La PAC 2020-2025 n'apporte pas de changement, elle reste similaire à celle de 2014-2019, si ce n'est un renforcement du verdissement et du 2<sup>ème</sup> pilier. Son budget continue de diminuer et la part consacrée au développement rural sous la houlette des Régions d'augmenter. La réglementation se resserre, les OGM restent interdits en France, l'utilisation des produits phytosanitaires doit être réduite de moitié entre 2015 et 2025.

### Des exploitations moins nombreuses, plus grandes, plus spécialisées

Pour gagner en compétitivité, les exploitations agricoles s'agrandissent et se regroupent sous forme de sociétés. L'accès au foncier devenant plus compliqué et le capital des entreprises augmentant, les exploitants mobilisent la famille ou des tiers agricoles pour porter le capital et le foncier. La France se spécialise par production dans certaines régions. La décentralisation laisse apparaître des enjeux différents selon les Régions et leur volonté d'investir dans l'agriculture.

### Une transmission des entreprises toujours difficile

L'âge de départ à la retraite arrivant plus tard (critère commun à tous les scénarios), l'accès au foncier se raréfiant et partant souvent à l'agrandissement, s'installer devient plus complexe. Le capital des exploitations étant plus important, sa transmissibilité repose sur l'anticipation et la progressivité. Il devient plus facile de transmettre des parts sociales qu'une entreprise unipersonnelle avec un capital lourd.

D'un autre côté, le métier d'agriculteur perd de l'attractivité. Les installations se font donc plutôt dans un cadre familial. La rentabilité d'une entreprise et son adaptation aux exigences d'un aval fort prédisposent sa cessibilité.

Pour faciliter la transmission dans ce contexte, il faut redonner ses notes de noblesse au métier d'agriculteur en optimisant le portage du capital d'exploitation (organisation collective, statuts des sociétés) et en améliorant l'outil de production (conditions de travail, modernisation, incitations financières, innovation). Il faut également préserver le foncier agricole et mobiliser le territoire autour de la question agricole dans l'adaptation de certains dispositifs d'aide à la transmission.

## Les inflexions possibles

---

Les 3 autres scénarios s'appuient sur des inflexions du contexte qui modifie la transmissibilité des exploitations agricoles.

- **Inflexion libérale** : Comme d'autres secteurs de l'économie, l'agriculture se libéralise. Les soutiens publics cessent et les accords de libéralisation des échanges deviennent monnaie courante. Les dispositifs nationaux de contrôle de l'installation ou du foncier sont également abandonnés. Les prix sont toujours volatils et pour sécuriser leur approvisionnement, les industriels et distributeurs rentrent au capital des exploitations agricoles. Les exploitations agricoles sont intégrées mais une autre stratégie se dessine regroupant des agriculteurs pour gagner en poids, en résilience sur le marché. En dehors

de ces deux stratégies, les exploitations disparaissent à un rythme plus élevé qu'actuellement. La spécialisation des territoires s'accroît fortement.

L'exploitation agricole est une PME comme une autre et sa transmission s'accompagne de dispositifs juridiques et financiers similaires à une entreprise lambda. Le métier est attractif pour une tranche dynamique d'agriculteurs prêts à confier la gestion de leur entreprise à des cabinets privés et à développer une agriculture avec des processus industriels ou biotechnologiques. Les relations entre agriculture et environnement se compliquent, même si les agriculteurs intègrent ces attentes sociétales, du fait d'une image industrialisée de l'agriculture et de la concentration des exploitations dans certaines régions.

- ❑ **Inflexion assurantielle** : La PAC s'oriente vers un modèle assurantiel en développant des outils de gestion des risques à la place des aides découplées. Les exploitations non rentables disparaissent et font place à des entreprises performantes économiquement, environnementalement et actrices sur les territoires. Du fait de l'importance économique de ces exploitations dans le tissu local, les Régions accompagnent la transmission et l'installation par la sauvegarde du foncier agricole entre autres.

La contractualisation est fortement utilisée entre les exploitations agricoles et l'aval de la filière ou encore pour rémunérer des services environnementaux. Les agriculteurs cherchent également à mieux maîtriser leurs débouchés, notamment en développant des réseaux de distribution. La maîtrise technique des agriculteurs augmente, tout comme celle du salariat qu'ils recherchent. Ils s'adaptent donc plus facilement au cadre réglementaire qui impose une réduction de moitié de l'usage des produits phytosanitaires d'ici 2025. Etant performante, l'agriculture redevient attractive et la population agricole se diversifie. La transmission des exploitations agricoles est facilitée du fait du portage du foncier et du capital par des investisseurs non agricoles. Cependant, ceux-ci ont une influence importante dans l'orientation stratégique de l'entreprise agricole.

Pour faciliter la transmission, il serait nécessaire de développer un bail alternatif au fermage, promouvoir l'intervention des collectivités dans les zones de déprise agricole qui ne bénéficient pas des mêmes conditions d'attractivité et de compétitivité que d'autres et simplifier l'encadrement institutionnel de l'activité agricole.

- ❑ **Inflexion territoriale** : Ce scénario repose sur une vision européenne partagée de l'agriculture comme étant au cœur des territoires. Dès lors, la PAC est maintenue et l'intervention de l'Etat renforcée (modernisation, installation, urbanisme, contrôle des structures). L'agriculture répond aux attentes de la société par la proximité, la diversification, le respect d'un cahier des charges environnemental et le portage des capitaux par la famille. Malgré tout, la France reste au cœur du marché mondial et est soumise à la volatilité des prix et à la hausse des charges pour répondre aux attentes de la société. Afin de faire face, les exploitations agricoles jouent la carte du collectif (assolement en commun, regroupement par bassin de production, portage du capital à plusieurs). La transmission est facilitée du fait d'organes qui protègent le foncier agricole, de dispositifs aidant l'installation, de la mobilisation des acteurs locaux en faveur de l'agriculture et de marchés de proximité.

## Enjeux pour les filières

---

La tendance et les inflexions décrites doivent permettre d'identifier les évolutions en cours et d'en discerner les aspects souhaitables ou non. Dans ce cadre, les éléments favorables à la transmissibilité cités par les auteurs sont :

- ❑ La sécurisation du revenu agricole. Elle s'obtiendra par la recherche permanente de la compétitivité prix et hors prix, la capacité des différents maillons de la filière à créer de la valeur ensemble, la réduction des écarts de compétitivité en Europe par une harmonisation des réglementations sociales et environnementales.
- ❑ L'amorce de perspectives en tant qu'agriculteur. Cela repose sur l'existence d'ici 2025 de dispositifs publics, privés ou mixtes permettant de couvrir le risque prix pour donner de la visibilité et éviter la perte de compétitivité liée à un recul des investissements.

Concernant la filière lait, il faudra préserver ou trouver des débouchés sur les marchés intérieur et extérieur (interrogations sur les effets de la consommation de produits laitiers sur la santé, développement de la production chez les grands pays importateurs actuels). En cas de déséquilibres offre/demande similaires à ceux de 2009 et 2015, les producteurs de lait et des industriels devront être capables de construire un partenariat gagnant-gagnant dans le cadre de contrats pluriannuels sur les volumes et les prix.

Le secteur de la viande bovine devra anticiper le manque de rémunération des éleveurs de bovins viande et les difficultés à construire des relations contractuelles entre éleveurs, abatteurs et l'aval de la filière. En matière de consommation de viande, les agriculteurs devront adapter leur production aux besoins des industriels et intégrer les interrogations de la société (santé, changement climatique). Le marché de la viande dépend également du secteur laitier. Ces deux filières devront communiquer ensemble.

La transmissibilité des entreprises porcines sera facilitée si la sécurisation des marges des éleveurs et la flexibilité de la production permettent de passer les périodes difficiles, l'évolution des élevages permet d'articuler modernisation de l'outil de production et intégration de normes dans les domaines de l'environnement et du bien-être animal.

Les perspectives de marchés proches, face à l'augmentation des besoins alimentaires mondiaux et le potentiel de production français, constituent des atouts pour la transmissibilité des entreprises agricoles de grandes cultures. Cela sera mieux s'il existe des dispositifs de couverture des risques, si le plus grand nombre d'entreprises agricoles dispose des outils de pilotage et d'aides à la décision permettant de développer des pratiques conciliant production performante et respect de l'environnement, si la recherche se mobilise, notamment dans les nouvelles technologies du vivant.





*Aurore DUQUESNE – Chambres d'agriculture de Normandie - Mise à jour en juin 2016*

## **Annexe : Synthèse en 2 tableaux**

---





Pages suivantes

## Les déterminants économiques des scénarios

Scénarios	Marchés	Filières	Économie française
 <p>Scénario tendanciel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte volatilité des prix autour d'un niveau moyen stable pour les prix agricoles et d'une hausse des prix des intrants sur la période</li> <li>- Perte de compétitivité des filières</li> <li>- Signature d'accords régionaux de libre échange</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du pouvoir de marché de l'aval (AA et distribution) sur l'amont agricole par le biais de cahiers des charges</li> <li>- Plus marginalement, maîtrise par les agriculteurs des prix à la production par des circuits courts, les marchés à terme ou d'autres instruments financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Croissance faible et chômage élevé</li> <li>- Pression sur les finances publiques se traduisant par une érosion progressive des capacités d'intervention de l'État</li> </ul>
 <p>Scénario assurantiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande des pays émergents plus faible que prévue</li> <li>- Forte volatilité des prix agricoles autour d'un niveau moyen stable sur la période</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Positionnement des coopératives sur la création de valeur ajoutée dans les territoires avec constitution de réseaux de distribution</li> <li>- Développement des relations contractuelles avec l'aval dans le cadre d'une organisation collective des agriculteurs renforcée</li> <li>- Démarches diversifiées de maîtrise des débouchés par les agriculteurs : développement de circuits de commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mouvement de libéralisation de l'activité des entreprises se traduisant par un allègement des dispositifs encadrant l'activité agricole</li> <li>- Difficultés sur le marché du travail au moins jusqu'en 2018</li> <li>- Choix politiques forts assurant l'égalité des territoires (technologies de l'information...)</li> <li>- Baisse des budgets d'intervention destinés à l'agriculture</li> </ul>
 <p>Scénario libéral</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Libéralisation accrue des échanges sous la pression du Brésil, de l'ASEAN : nouveaux champions</li> <li>- Accord à l'OMC démantelant les dispositifs de soutien et limitant l'intervention de marché à la sécurité alimentaire des populations les plus pauvres</li> <li>- Forte volatilité des prix agricoles avec un niveau moyen à la hausse sur la période</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du contrôle des industriels et des distributeurs sur leur approvisionnement pour le sécuriser</li> <li>- Cahiers des charges édictés par l'aval, conditionnant l'accès au marché pour les agriculteurs</li> <li>- Émergence de circuits de commercialisation diversifiés et innovants sur une grande échelle maîtrisés par les agriculteurs et des partenaires locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Libéralisation générale de l'économie s'appliquant à l'activité agricole</li> <li>- Réformes structurelles touchant à l'allègement des charges et à la baisse des dépenses publiques</li> </ul>
 <p>Scénario territorial</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prédominance de 3 types d'acteurs : Pays émergents, firmes agro-industrielles/distributeurs, métropoles riches et connectées</li> <li>- Marché mondial : vaste ensemble de réseaux segmentés et connectés</li> <li>- Tassement des exportations agroalimentaires et réduction d'importation des certaines matières premières agricoles</li> <li>- Baisse des prix agricoles conjuguée à une forte volatilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des coopératives dans des filières de proximité avec maîtrise des circuits de distribution</li> <li>- Mobilisation des pôles urbains pour structurer les approvisionnements de leurs territoires</li> <li>- Démarches d'agriculteurs sur les opportunités de marchés de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement de la modernisation de l'agriculture</li> <li>- Choix politiques forts dans le domaine de l'égalité des territoires</li> <li>- Dynamismes locaux très contrastés</li> <li>- Amélioration du marché du travail à partir de 2018 selon les territoires</li> </ul>



## Les politiques publiques et les scénarios

Scénarios	PAC premier pilier	PAC second pilier	Politique nationale
 <p>Scénario tendanciel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Érosion du budget de la PAC identique à celle de la période 2014-2020</li> <li>- Harmonisation des aides découplées à l'hectare au niveau national et leur plafonnement</li> <li>- Maintien des aides couplées aux productions animales</li> <li>- Affaiblissement des mécanismes de régulation des marchés</li> <li>- Renforcement du verdissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation du budget du second pilier</li> <li>- Renforcement de la dimension rurale non agricole</li> <li>- Maintien de la régionalisation du second pilier et d'un encadrement national uniquement pour l'installation et la compensation de handicaps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de l'ensemble des réglementations et des dispositifs nationaux encadrant l'agriculture, notamment les soutiens à l'installation</li> </ul>
 <p>Scénario assurantiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse du budget du premier pilier plus importante que celle de la période 2014-2020</li> <li>- Remplacement des aides découplées à l'hectare réduites à un faible montant identique dans l'Union européenne par un dispositif assurantiel</li> <li>- Suppression des aides couplées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Légère baisse du budget du second pilier</li> <li>- Possibilité de mettre en place des aides couplées aux productions dans certains territoires</li> <li>- Encadrement national de l'utilisation du second pilier limité à l'ICHN dont l'enveloppe est réduite</li> <li>- Mise en place de dispositifs incitatifs pour répondre à des enjeux environnementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allègement des dispositifs encadrant l'activité agricole (contrôle des structures, statut du fermage, SAFER)</li> <li>- Politique de l'installation laissée à l'initiative des Régions dans ses modalités</li> </ul>
 <p>Scénario libéral</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction drastique du budget consacré au premier pilier</li> <li>- Suppression des mécanismes de régulation des marchés</li> <li>- Forte baisse des aides découplées à l'hectare et mise en place d'une aide découplée européenne en vue de leur disparition en fin de période</li> <li>- Suppression des aides couplées</li> <li>- Renforcement des réglementations communautaires sur les intrants et possibilité de recourir aux cultures OGM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte baisse du budget du second pilier</li> <li>- Autonomie totale des Régions pour utiliser le second pilier avec la suppression de l'encadrement national</li> <li>- Renforcement des dispositions relatives à la lutte contre le changement climatique</li> <li>- Mise en place de stratégies territorialisées et collectives au regard des enjeux environnementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alignement des entreprises agricoles sur le droit commun</li> <li>- Suppression des réglementations encadrant l'activité agricole (SAFER, contrôle des structures, statut du fermage)</li> <li>- Suppression des dispositifs financiers, fiscaux et sociaux bénéficiant à l'agriculture, notamment l'installation</li> </ul>
 <p>Scénario territorial</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien du budget global de la PAC avec un transfert du premier pilier sur le second</li> <li>- Baisse des aides découplées à l'hectare harmonisées au niveau national</li> <li>- Limitation des aides couplées à certains territoires</li> <li>- Renforcement du verdissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du budget du second pilier dévolu au développement rural</li> <li>- Réorientation du développement rural sur le hors agriculture</li> <li>- Renforcement du cadre national pour l'agriculture pour assurer une égalité des territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien des réglementations et des dispositifs encadrant l'activité agricole</li> <li>- Renforcement de la politique de l'installation dans certains territoires</li> </ul>